

---

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020

## PROCES VERBAL

---

**Le dix-huit février deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.**

**PRÉSENTS** : Monsieur GILET Jean, Mesdames GARIOU Béatrice, BARIL Paméla, BERTRAND Amandine, LACHAUD Elsa, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs CHARRIAU Jean-Emmanuel, DUPONT David, GENDRON Denis, JOYEUX Lilian, LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Philippe, BARIL Frédéric.

**EXCUSÉS** : JAUNET Catherine, BLANCHARD Maryline, BRISSON Jean-Yves.

**ABSENTS** : LUCAS Sylvie, GIRAUDET Christophe.

*Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.*

---

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT**

Après avoir constaté la régularité des écritures et vérifié que le receveur municipal a bien repris les résultats (excédents et déficits) de l'exercice 2018, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2019 des 3 budgets : commune, assainissement et lotissement.

### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT**

Les comptes administratifs de l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

#### **Budget lotissement**

• Dépenses de fonctionnement	329 487.69 €
• Recettes de fonctionnement	329 486.81 €
• Déficit de fonctionnement 2019	0.88 €
• Dépenses d'investissement	341 686.28 €
• Recettes d'investissement	429 077.26 €
• Excédent d'investissement 2019	87 390.98 €
• Excédent d'investissement reporté 2018	57 322.74 €
• Excédent d'investissement de fin de clôture	144 713.72 €

#### **Budget d'assainissement**

• Dépenses de fonctionnement	59 887.70 €
• Recettes de fonctionnement	77 666.99 €
• Excédent de fonctionnement 2019	17 779.29 €
• Excédent de fonctionnement reporté 2018	25 258.05 €
• Excédent de fonctionnement de fin de clôture	43 037.34 €

• Dépenses d'investissement	70 783.01 €
• Recettes d'investissement	70 609.22 €
• Déficit d'investissement 2019	173.79 €
• Déficit d'investissement reporté 2018	17 027.67 €
• Déficit d'investissement de fin de clôture	17 201.46 €

### **Budget communal**

• Dépenses de fonctionnement	668 316.85 €
• Recettes de fonctionnement	943 300.22 €
• Excédent de fonctionnement 2019	274 983.37 €
• Excédent de fonctionnement reporté 2018	468 670.73 €
• Excédent de fonctionnement de fin de clôture	743 654.10 €
• Dépenses d'investissement	352 803.35 €
• Recettes d'investissement	393 304.94 €
• Excédent d'investissement 2019	40 501.59 €
• Déficit d'investissement reporté 2018	99 070.99 €
• Déficit d'investissement de fin de clôture	58 569.40 €

### **NETTOYAGE ET MISE EN PEINTURE DE L'ANCIEN PRESBYTERE**

Monsieur le Maire présente aux élus les devis de trois entreprises de peinture sollicitées pour une mise en peinture du presbytère suite aux graffitis réalisés sur deux façades le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Les travaux consisteraient à une mise en peinture sur la partie enduit hors tuffeau et hors granit avec un traitement anticryptogamique et une application d'un vernis sur tags.

Il précise que l'enduit étant un support PRB Belle Epoque à base de chaux, les produits utilisés doivent être adaptés. Les élus retiennent à l'unanimité l'entreprise DUGAS de Touvois pour un montant HT de 10 005.16 €.

### **TRAVAUX DU CLOCHER**

Après avoir découvert qu'une poutre de la charpente du clocher était tombée à l'intérieur, des travaux de consolidation s'imposent rapidement. Les poutres ont pris l'eau et ce depuis plusieurs années. L'humidité vient des rangées du haut car l'eau stagne.

Il a été convenu que la société SUD LOIRE COUVERTURE de Saint Etienne de Mer Morte remplacera les poutres en bois par des poutres IPE. Elle interviendra courant mars pour un montant HT de 4 310.00 €.

### **STATION D'EPURATION**

Monsieur NOEL du service Départemental des Territoires et de la Mer a transmis un mail rappelant les différentes actions à entreprendre afin de lever les anomalies relevées lors de sa visite du 4 décembre 2019.

Il demande qu'à chaque intervention soit fournis des constats photographiques ainsi que des Procès-Verbaux des travaux.

Monsieur le Maire informe que le nécessaire sera réalisé très prochainement en ce qui concerne les non-conformités relatives à l'auto surveillance de la station et dès que la météo le permettra pour les anomalies relatives aux infrastructures telles que la mise en place d'un grillage soudé tout autour de la station.

### **LOCAL INFIRMIER**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par la Préfecture à la commune en réponse à celui envoyé par les infirmières libérales lançant un recours administratif hiérarchique concernant la décision du conseil municipal d'instaurer un loyer pour l'utilisation des locaux communaux.

La Préfecture précise que la procédure d'attribution d'occupation du local « pôle santé » était exposée à une fragilité juridique et qu'il manquait une référence au prix locatif du m<sup>2</sup>.

Compte tenu de ces observations, il informe qu'un courrier a été renvoyé à la Préfecture en réponse informant de la décision de fermer le local un certain temps et précisant que le montant proposé au cabinet d'infirmières corrélait à la surface occupée.

### **REGIE RECETTE BIBLIOTHEQUE**

Une régie recette bibliothèque municipale avait été créée lors de sa création en décembre 2011. Celle-ci détaillait les différents produits d'encaissement.

Monsieur le Maire informe que les bénévoles souhaitent épurer 1500 livres afin de renouveler les ouvrages en procédant à une vente d'occasion de ceux-ci.

De ce fait, il est nécessaire de rajouter la vente de livres d'occasion à la régie.

Les élus valident à l'unanimité cette proposition ainsi que le prix de vente à 0.50 € les livres d'occasion pour enfants et à 1 € les livres d'occasion pour adultes.

### **REGIE D'AVANCES AVEC CARTE D'ACHAT**

Monsieur le Maire informe de la demande du service comptabilité de pouvoir procéder à quelques achats directs sur internet. Certains produits particuliers étant proposés avantageusement sur site.

Il précise qu'une constitution d'une régie d'avances avec un règlement par carte bleue était déjà pratiquée par de nombreuses collectivités.

Les élus adoptent à l'unanimité cette régie pour un montant maximum annuel de l'avance à consentir au régisseur à 1 220 €.

### **PHOTOCOPIEUR ECOLE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat du photocopieur de l'école publique arrive à échéance. Il présente la proposition du prestataire actuel C'PRO OUEST.

Celui-ci propose de transférer le photocopieur de la mairie à l'école et de créer un nouveau contrat de location sur 5 ans avec un coût de maintenance à la photocopie pour la mairie.

Cette solution permettrait à l'école de bénéficier d'un appareil récent et en couleur puisqu'il avait été acheté pour la mairie en 2018 et à la mairie d'obtenir un appareil plus performant en numérisation.

Les élus valident cette proposition avec la société C'PRO OUEST avec la location d'un photocopieur CANON pour une durée de 5 ans pour la mairie avec un cout de :

- Loyer trimestriel de 228 €
- Maintenance par photocopie HT 0.0039 € en noir et blanc et de 0.037 € en couleur.

### **LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que POLLENIZ est un réseau de professionnels, de particuliers, d'associations, de collectivités et de bénévoles en charge de la santé végétale depuis plus de 30 ans. Il est reconnu Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) dans le domaine végétal sur l'intégralité du territoire des Pays de la Loire.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, il est proposé de signer une convention tripartite (entre la Communauté de Communes, ses huit communes membres et POLLENIZ) pour la mise en place d'un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants pour la période de 2020-2022 que les élus valident à l'unanimité.



Monsieur le Maire lève la séance et invite les élus autour d'un verre afin de clôturer cette dernière réunion de mandat.